

Appendice 33

DÉCLARATION DE SÛRETÉ D'EXPÉDITION

Catégorie d'entité habilitée (AH, EC ou EA) et identifiant (de la partie habilitée qui émet le statut de sûreté) <p style="text-align: center; font-weight: bold; font-size: 1.2em;">1</p>	Identifiant d'expédition unique (si le format de la lettre de transport aérien est nnn-nnnnnnnn) <p style="text-align: center; font-weight: bold; font-size: 1.2em;">2</p>		
Contenu de l'expédition <p style="text-align: center; font-weight: bold; font-size: 1.2em;">3</p> <input type="checkbox"/> Groupage			
Origine <p style="text-align: center; font-weight: bold; font-size: 1.2em;">4</p>	Destination <p style="text-align: center; font-weight: bold; font-size: 1.2em;">5</p>	Points de transbordement/transit (s'ils sont connus) <p style="text-align: center; font-weight: bold; font-size: 1.2em;">6</p>	
Statut de sûreté <p style="text-align: center; font-weight: bold; font-size: 1.2em;">7</p>	Raisons de l'émission du statut de sûreté		
	Reçu de (codes) <p style="text-align: center; font-weight: bold; font-size: 1.2em;">8</p>	Méthode d'inspection/filtrage (codes) <p style="text-align: center; font-weight: bold; font-size: 1.2em;">9</p>	Raisons de l'exemption (codes) <p style="text-align: center; font-weight: bold; font-size: 1.2em;">10</p>
Autre(s) méthode(s) d'inspection/filtrage (le cas échéant) <p style="text-align: center; font-weight: bold; font-size: 1.2em;">11</p>			
Statut de sûreté émis par <p style="text-align: center; font-weight: bold; font-size: 1.2em;">12</p> Nom de la personne ou ID d'employé		Statut de sûreté émis le Date (jjmmaa) Heure (hhhh) <p style="text-align: center; font-weight: bold; font-size: 1.2em;">13</p>	
Catégorie d'entité habilitée (AH, EC ou EA) et identifiant (de toute partie habilitée qui a accepté le statut de sûreté donné à une expédition par une autre partie habilitée) <p style="text-align: center; font-weight: bold; font-size: 1.2em;">14</p>			
Renseignements de sûreté additionnels <p style="text-align: center; font-weight: bold; font-size: 1.2em;">15</p>			

Instructions pour remplir la déclaration

1. Catégorie d'entité habilitée (AH, EC ou EA) et identifiant : Il faut indiquer l'agent habilité, l'expéditeur connu ou l'exploitant d'aéronefs qui a initialement émis le statut de sûreté, identifié par sa catégorie (c.-à-d. AH, EC ou EA) et son identifiant unique.
2. Identifiant d'expédition unique : Il faut indiquer l'identification de l'expédition elle-même. Il peut s'agir d'une lettre de transport aérien (format nnn-nnnnnnnn), d'une feuille de route ou d'un identifiant d'envoi postal.
3. Contenu de l'expédition : Pour une expédition directe couverte par une lettre de transport aérien ou une feuille de route, indiquer les détails de l'expédition (p. ex. description des marchandises). Pour un groupage, c.-à-d. lettre de transport aérien maîtresse avec feuilles de route connexes, il faut cocher la case groupage au lieu de la case de description des marchandises.
4. Origine : Incrire l'identification de l'origine de l'expédition. Il s'agit de l'origine en rapport avec les documents de transport appropriés (lettre de transport aérien ou feuille de route), comme indiqué dans la case 2 (p. ex. code IATA à trois lettres d'aéroport ou de ville).
5. Destination : Indiquer l'identification de la destination finale de l'expédition. Il s'agit de la destination en rapport avec le document de transport approprié (lettre de transport aérien ou feuille de route) identifié dans la case 2 (p. ex. code IATA à trois lettres d'aéroport ou de ville).
6. Points de transbordement/transit : Si elle est connue de l'émetteur, indiquer l'identification d'un point d'arrêt en route où le fret pourra être transféré à bord d'un autre aéronef ou rester à bord du même aéronef (p. ex. code IATA à trois lettres d'aéroport ou de ville). Autrement, cette case devrait être laissée en blanc.
7. Statut de sûreté : Incrire l'identification par un code de statut de sûreté attribué à l'expédition pour indiquer si celle-ci est sécurisée pour :
 - a) aéronef de passagers, tout-cargo et tout-courrier (certaines régions emploient le code « SPX ») ;
 - b) aéronefs tout-cargo et tout-courrier seulement (certaines régions utilisent le code « SCO ») ; ou
 - c) aéronefs de passagers, tout-cargo et tout-courrier, en accord avec les exigences pour risque élevé (certaines régions utilisent le code « SHR »).
8. Reçu de : Il faut indiquer l'identification en code de la catégorie (c.-à-d. agent habilité, expéditeur connu ou exploitant d'aéronefs) qui a remis l'expédition. S'il n'est indiqué aucune autre raison, c.-à-d. « méthode d'inspection/filtrage » ou « motifs d'exemption », et si la case groupage n'est pas cochée, cette case ne peut pas être laissée en blanc.
9. Méthode d'inspection/filtrage : L'identification en code des méthodes d'I/F (la mise au point de codes OACI est en cours) utilisées par l'agent habilité, l'expéditeur connu ou l'exploitant d'aéronefs lors de la sécurisation de l'expédition, peut être inscrite comme raison de l'émission du statut de sûreté, p. ex. codes de méthode d'I/F. S'il n'est pas indiqué d'autre raison, c.-à-d. « reçu de » ou « raisons de l'exemption », et si la case groupage n'est pas cochée, cette case ne peut pas être laissée en blanc. Dans certains cas, une seule méthode d'inspection/filtrage pourrait n'être pas suffisante pour inspecter tous les types d'expéditions, et plus d'une méthode d'I/F pourrait être indiquée.
10. Raisons de l'exemption : Une identification en code (la mise au point de codes OACI est en cours) indiquant pourquoi une expédition est exemptée de l'I/F telle que définie dans les programmes nationaux de sûreté de l'aviation civile, peut être indiquée comme raison pour laquelle le statut de sûreté a été émis, p. ex. codes d'exemption d'inspection/filtrage. S'il n'est pas indiqué d'autre raison, c.-à-d. « reçu de » ou « méthode d'inspection/filtrage », et si la case groupage n'est pas cochée, cette case ne peut pas être laissée en blanc.

11. Autre(s) méthode(s) d'inspection/filtrage : Si le code inscrit dans la case 9 indique que d'autres moyens ont été appliqués, il faut inscrire un texte spécifiant le ou les autres moyens utilisés.
 12. Statut de sûreté émis par : Si la case groupage n'est pas cochée, la personne qui a émis le statut de sûreté au niveau de l'agent habilité, de l'expéditeur connu ou de l'exploitant d'aéronefs doit être identifiée par son nom ou son numéro d'employé.
 13. Statut de sûreté émis le : Si la case groupage n'est pas cochée, il faut indiquer la date et l'heure exactes où le statut de sûreté a été émis par l'employé d'un agent habilité, d'un expéditeur connu ou d'un exploitant d'aéronefs.
 14. Catégorie (AH, EC ou EA) et identifiant : Il faut inscrire l'identifiant de tout agent habilité, expéditeur connu ou exploitant d'aéronefs qui accepte la garde du fret et accepte le statut de sûreté initialement émis par l'agent habilité, l'expéditeur connu ou l'exploitant d'aéronefs identifié dans la case 1. Cette indication confirmerait que le fret est resté sécurisé et suivrait toutes autres indications pour d'autres agents habilités, expéditeurs connus ou exploitants d'aéronefs ayant aussi accepté le statut de sûreté d'origine.
 15. Renseignements de sûreté additionnels : Tous renseignements de sûreté additionnels qui peuvent être exigés par un État membre de l'OACI, p. ex. tout règlement national applicable aux responsabilités en cas de fausse déclaration, ou tout amendement d'urgence applicable. Si la chaîne logistique est basée sur des documents imprimés, il faudrait insérer une signature de la personne responsable qui émet initialement une déclaration de sûreté d'expédition, comme indiqué dans la case 1.
-

